

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **31 Mars 2021** qui font apparaître un actif net de **3.882.825 D** et une valeur liquidative égale à **115^d,649** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Mars 2021** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Mars 2021**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **49,66%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2021**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **50,34%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2021**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des obligations émises par **AMEN BANK** représentent **11,00%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2021**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z.KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.03.2021	Au 31.03.2020	Au 31.12.2020
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 948 339	1 958 289	2 018 079
a- Actions et valeurs assimilées		194 003	160 100	174 660
b- Obligations		1 754 336	1 798 189	1 843 420
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 975 115	1 399 556	1 623 993
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		1 975 115	1 399 556	1 623 993
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		3 923 454	3 357 845	3 642 073
<u>PASSIFS</u>				
		40 629	31 023	34 426
Opérateurs créditeurs	PA1	23 754	16 257	20 812
Autres créditeurs divers	PA2	16 875	14 765	13 614
<u>ACTIF NET</u>		3 882 825	3 326 822	3 607 647
Capital	CP1	3 364 087	3 003 688	3 158 315
Sommes capitalisables		518 738	323 134	449 332
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		478 264	283 260	297 155
b- Résultat capitalisable de la période		47 929	41 942	150 103
c- Régul.Résultat capitalisable de la période		-7 455	-2 068	2 074
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 923 454	3 357 845	3 642 073

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Revenus du portefeuille-titres	PR1	26 912	27 147	102 612
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations		26 912	27 147	102 612
Revenus des placements monétaires	PR2	34 005	26 006	92 634
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>60 918</u>	<u>53 152</u>	<u>195 246</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-8 164	-6 617	-26 659
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		52 754	46 535	168 587
Autres charges	CH 2	-4 825	-4 594	-18 483
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 929	41 942	150 103
Régularisation du résultat d'exploitation		-7 455	-2 068	2 074
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		40 474	39 874	152 177
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 455	2 068	-2 074
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 449	235	-5 451
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 406	2 006	12 592
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 783	44 182	157 245

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>50 783</u>	<u>44 182</u>	<u>157 245</u>
a- Résultat d'exploitation	47 929	41 942	150 103
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 449	235	-5 451
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 406	2 006	12 592
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>224 394</u>	<u>-673 607</u>	<u>-505 845</u>
a- Souscriptions	1 500 131	140 741	846 798
- Capital	1 309 200	127 700	752 900
- Régularisation des sommes non distribuables	1 808	201	867
- Régularisation des sommes capitalisables	189 123	12 840	93 030
b- Rachats	1 275 737	814 348	1 352 643
- Capital	1 106 100	741 900	1 217 600
- Régularisation des sommes non distribuables	1 991	1 002	1 442
- Régularisation des sommes capitalisables	167 646	71 446	133 600
VARIATION DE L'ACTIF NET	275 178	-629 425	-348 600
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	3 607 647	3 956 247	3 956 247
b- Fin de période	3 882 825	3 326 822	3 607 647
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- Début de période	31 543	36 190	36 190
b- Fin de période	33 574	30 048	31 543
VALEUR LIQUIDATIVE	115,649	110,716	114,372
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,528%	5,143%	4,623%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31 MARS 2021

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2021** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2021**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2021** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Mars 2021**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2021** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Mars 2021** à 1.948.339 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2021	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		1 713 950	1 754 336	44,71%	45,18%
AB 2008 CAT B	3 000	120 000	125 799	3,21%	3,24%
AB 2009 SUB	1 150	30 625	31 294	0,80%	0,81%
AB 2012 SUB	3 500	70 000	72 372	1,84%	1,86%
AB SUB 2020-03	2 000	200 000	201 936	5,15%	5,20%
AIL 2015-1	1 500	60 000	62 457	1,59%	1,61%
ATL 2015-1	1 500	60 000	62 705	1,60%	1,61%
TLF 2021-1	1 000	100 000	100 000	2,55%	2,58%
INT INTERCALAIRE EO TLF 2021-1(a)	1	935	638	0,02%	0,02%
BTE 2010	3 500	175 000	179 398	4,57%	4,62%
CIL 2016-2	1 000	20 000	20 148	0,51%	0,52%
CIL 2020-1	1 500	135 000	138 635	3,53%	3,57%
HL SUB 2015-1	2 500	100 000	102 205	2,60%	2,63%
HL 2015-2	2 500	100 000	100 069	2,55%	2,58%
HL 2020-03	1 000	100 000	101 400	2,58%	2,61%
STB 2010/1	3 000	79 890	79 974	2,04%	2,06%
TLS 2014/1	3 000	60 000	63 267	1,61%	1,63%
TJL 2016-2	2 000	40 000	40 194	1,02%	1,04%
TJL 2019-1	1 000	80 000	84 830	2,16%	2,18%
UIB 2009/1	2 500	112 500	116 222	2,96%	2,99%
UIB 2012/1	3 500	70 000	70 795	1,80%	1,82%
Titres OPCVM		187 648	194 003	4,94%	5,00%
GO SICAV	1 612	187 648	194 003	4,94%	5,00%
Total		1 901 598	1 948 339	49,66%	50,18%

(a) Le coût d'acquisition représente le total des intérêts intercalaires entre le 02.03.2021 et le 14.04.2021 soit 935 DT. La valeur de cette ligne représente les intérêts courus échus au 31.03.2021 soit 638 DT.

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2021	Solde au 31.03.2020	Solde au 31.12.2020
Disponibilités	1 975 115	1 399 556	1 623 993
Compte à terme	300 000	400 000	0
Intérêts courus sur compte à terme	3 979	5 607	0
Avoirs en banque	2 118 910	986 041	1 618 887
Sommes à régler	-453 166	0	0
Intérêts sur Dépôt à vue	5 391	7 908	5 106
Total	1 975 115	1 399 556	1 623 993

Libellé	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2021	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Compte à terme				
ATB CAT 06.01.2021 (90J) 7.12%	300 000	303 979	7,75%	7,83%
Total	300 000	303 979	7,75%	7,83%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.03.2021	Solde au 31.03.2020	Solde au 31.12.2020
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	6 804	5 244	5 328
Frais du dépositaire	16 951	11 013	15 484
Total	23 754	16 257	20 812
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	6 234	6 244	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	400	301	317
Charges budgétisées à payer	10 241	8 220	8 296
Total	16 875	14 765	13 614

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2020	
* Montant en nominal	3 154 300
* Nombre de Titres	31 543
* Nombre d'actionnaires	84
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	1 309 200
* Nombre de titres émis	13 092
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 106 100
* Nombre de titres rachetés	11 061
Capital au 31.03.2021	
* Montant en nominal	3 357 400
* Nombre de Titres	33 574
* Nombre d'actionnaires	84

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2020	3 158 315	3 158 315
Souscription de la période	1 309 200	1 309 200
Rachat de la Période	-1 106 100	-1 106 100
Autres Mouvements	2 672	521 410
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	1 449	1 449
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 406	1 406
Régularisation Sommes non distribuables	-182	-182
Sommes capitalisables		518 738
Montant Fin de période au 31.03.2021	3 364 087	3 882 825

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Revenus Des Obligations			
Intérêts	26 912	27 147	102 612
Total	26 912	27 147	102 612

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Intérêts sur certificats de dépôt	24 337	5 953	34 589
Intérêts sur comptes de dépôt	9 668	20 053	58 045
Total	34 005	26 006	92 634

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	6 697	5 138	20 709
Rémunération du dépositaire	1 467	1 479	5 950
Total	8 164	6 617	26 659
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1 233	1 243	5 000
Redevance CMF	1 126	863	3 481
Charges diverses	1	1	3
Charges budgétisées	2 466	2 486	10 000
Total	4 825	4 594	18 483

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Mars 2021** s'élève à 6.697 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Mars 2021** s'élève à 1.467 DT.